



Madame le Maire d'Olemps
Mairie d'Olemps

1, Place de l'Hôtel de Ville
12510 OLEMPES

Rodez, le 25 juin 2026

Madame le Maire,

Les travaux de l'opération Parhémie étant maintenant achevés depuis quelques temps, nous souhaitons transférer dans le domaine public de votre commune l'ensemble des communs de l'opération.

Rodez Agglomération a entériné le passage dans le domaine intra-communautaire des réseaux d'eaux pluviales et usées de l'opération, c'est pourquoi la **SARL PARHELIE** qui est propriétaire des espaces communs de l'opération (voierie, cheminement piétons, éclairage public, espaces verts...) vous demande par la présente l'intégration dans le domaine public de la commune de ces parcelles et équipements.

Les parcelles à intégrer sont les suivantes : AK 1366-1367-1380-1398-1399-1401-1402-1404-1405-1406. (plan ci-joint)

Comme convenu, dès que votre conseil municipal aura délibéré, nous missionnerons l'étude de Maître Lambert afin de préparer l'acte de mutation.

C'est pourquoi, dès que vous aurez délibéré en ce sens, nous vous remercions de nous transmettre la délibération validant cette demande.

Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour toute précision utile.
Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos cordiales salutations.

Thierry GINESTET
Directeur de Programmes.

20 boulevard Laromiguière
12000 Rodez

T. 05 65 67 59 00
contact@eclisse-promotion.fr
www.eclisse-promotion.fr

Département :
AVEYRON

Commune :
OLEMPS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/06/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC RODEZ
2, avenue du 8 mai 1945 12024
12024 RODEZ CEDEX 9
tél. 05 65 77 85 45 -fax
ptgc.rodez@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



